

Initiative populaire fédérale «Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976

sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale

sur la vérification des listes de signatures déposées le 2 novembre 2012

à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Halte à la surpopulation –

Oui à la préservation durable des ressources naturelles»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 120 554 signatures déposées, 119 816 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: Verein Bevölkerungsinitiative, Case postale 4, 8454 Buchberg.

4 décembre 2012

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 161.1

² FF 2011 3565

**Initiative populaire fédérale
«Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable
des ressources naturelles»**

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	23 603	116
Berne	22 528	130
Lucerne	9 682	14
Uri	587	4
Schwyz	4 090	47
Obwald	792	1
Nidwald	991	2
Glaris	488	5
Zoug	2 087	1
Fribourg	2 527	34
Soleure	3 250	57
Bâle-Ville	2 773	3
Bâle-Campagne	4 699	53
Schaffhouse	1 903	0
Appenzell Rhodes-Ext.	1 692	3
Appenzell Rhodes-Int.	355	3
Saint-Gall	7 483	10
Grisons	1 975	34
Argovie	14 501	92
Thurgovie	3 411	12
Tessin	3 367	65
Vaud	4 499	32
Valais	873	11
Neuchâtel	395	0
Genève	1 131	7
Jura	134	2
Suisse	119 816	738